**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN**

**ARRONDISSEMENT DE SELESTAT-ERSTEIN**

**COMMUNE D’OSTHOUSE**

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

**Séance du 21 février 2018**

sous la présidence de Monsieur Christophe BREYSACH, Maire,

Nombre de conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 14

Présents : 12

Procurations : 0

Absents non excusés : Madame Véronique SIGWALT-M. Renaud WILLER

Secrétaire de séance : Angèle MULLER

Auditeur : 0

Monsieur HENRY nous a quittés en janvier 2018. Il était conseiller municipal depuis 2008.

Monsieur le maire demande à l’Assemblée une minute de silence en sa mémoire.

Monsieur le maire souhaite ajouter un point : subvention aux associations

Adopté à l’unanimité.

1. **Approbation du procès-verbal du 21 décembre 2017**

Le conseil municipal n’émet aucune remarque concernant ce procès-verbal.

1. **Approbation du compte administratif 2017**

Le Compte Administratif de l’exercice 2017 est soumis au conseil municipal qui, sous la présidence de, Monsieur Christian KRETZ, 1e adjoint, donne acte de sa présentation.

Ce Compte Administratif se résume comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**Recettes : 566.818,69€**

**Dépenses : 386.870,18€**

# SECTION D’INVESTISSEMENT

**Recettes : 297.128,76 €**

**Dépenses : 634.555,26€**

# Résultat cumulé à la clôture de l’exercice : 138.978,11 €

**Le conseil municipal**,

Après avoir obtenu les explications et justifications nécessaires,

**RECONNAIT** la bonne gestion de la comptabilité communale,

**VOTE et APPROUVE**, en l’absence de monsieur le Maire qui s’est retiré, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Approuvé à 11 VOIX.**

**3. Approbation du compte de gestion 2017**

Le conseil municipal déclare que le Compte de Gestion dressé pour l’exercice 2017 par le receveur municipal, visé et certifié par l’ordonnateur, n’appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Approuvé à l’unanimité.**

1. **Convention relative à l’opération de mise en souterrain des réseaux d’Orange**

Une convention doit être adoptée ayant pour objet de fixer les modalités de mise en œuvre pour l’enfouissement du réseau téléphonique de la rue d’Erstein et de la rue des Pierres.

La présente convention vise la mise en souterrain des équipements de communications électroniques rue des Pierres et rue d’Erstein.

**Le conseil municipal,**

**Autorise le maire à signer la convention CNV-HD4-11-15-00071274.**

**A l’unanimité.**

1. **Approbation du contrat départemental de développement territorial humain**

Monsieur le maire expose au conseil municipal la proposition faite par le Département du Bas-Rhin aux communes et établissements publics de coopération intercommunale d’approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d’action Sud pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :

* les enjeux prioritaires du territoire d’action Sud ;
* les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département ;
* les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

**Exposé des motifs :**

Le Département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat aux acteurs locaux dans le cadre des Contrats Départementaux de développement territorial et humain.

L’année 2017 a été consacrée à la co-construction d’une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l’aménagement des territoires et à la définition des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir.

Il s’agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets ayant un maximum d’effet levier sur l’attractivité et le développement des territoires, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun.

Dans une approche intégrée des politiques publiques, il est proposé que les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs sur les enjeux prioritaires. Dans le cadre de ses compétences, le Département mobilisera son ingénierie sous toutes les formes qu’elle revêt, ainsi que ses moyens financiers notamment le Fonds de développement et d’attractivité, le Fonds d’innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques.

Le Contrat Départemental de développement territorial et humain constitue le volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Il s’inscrit dans une volonté de co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin et de gouvernance partagée. Il fera l’objet d’un suivi par l’ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d’un conseil de territoire d’action rassemblant les forces vives du territoire : exécutifs des Communes, des intercommunalités, opérateurs et associations, représentants de la Région et de l’Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s’inscrire dans les ambitions du partenariat de projet.

Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d’Action Sud sont les suivants :

* Développer nos sites de tourisme et de loisirs notamment par une meilleure mobilité
* Conforter les filières courtes et d’excellence
* Vivre une Terre d'humanisme, d'art et de culture, des bords du Rhin aux vallées vosgiennes
* Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l’emploi
* Assurer la réussite éducative et l’épanouissement des jeunes
* Adapter le territoire à l'avancée en âge
* Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur ce Contrat-cadre élaboré à l’échelle du territoire d’action Sud qui permet de valider les enjeux prioritaires du territoire et l’engagement à travailler ensemble.

## Le conseil municipal

**Après en avoir délibéré,**

**Vu le Code Général des collectivités locales ;**

**Vu la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 11 décembre 2017 ;**

**Vu le projet de contrat de développement territorial et humain  du territoire d’action Sud ;**

**Considérant l’intérêt pour la commune de s’engager dans la démarche proposée par le Département du Bas-Rhin**

### DECIDE

* **d’approuver le Contrat Départemental de développement territorial et humain du territoire d’action Sud pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :**
* **les enjeux prioritaires du territoire d’action Sud ;**
* **les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin ;**
* **les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés****.**
* **d’autoriser Monsieur le maire à signer la convention correspondante**
* **de charger Monsieur le  maire de mettre en œuvre la présente délibération**

1. **Location de terrain**

Lors du dernier conseil municipal, le point avait été ajourné pour plus de précisions.

Monsieur le maire a rencontré le futur locataire qui souhaite y déposer du bois de chauffage et réaliser un potager.

Après en avoir délibéré,

**Le conseil municipal,**

**Décide de louer le terrain à Monsieur COLIN Michel pour un montant de 40 euros, sous certianes conditions qui seront précisées dans le bail.**

**6 abstentions et 6 voix POUR**

1. **Subvention aux associations**
   1. **Demande du CSBO**

Le CSBO a réalisé des travaux pour un montant de 1375,15 euros. L’association demande une subvention pour ces travaux qu’ils ont réalisé eux même.

La commission finance propose au conseil municipal de verser une subvention à hauteur de 18% ce qui équivaut à un montant de 247,53€

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Décide de verser une subvention pour un montant de 247,53€**

**2 abstentions 10 voix POUR**

* 1. **Demande deTeam Free Bike**

L’association TEAM FREE BIKE a acheté du matériel pour un montant de 471,74€ et demande une subvention.

La commission finance propose au conseil municipal de verser une subvention à hauteur de 18% ce qui équivaut à un montant de 84,91€

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Décide de verser une subvention pour un montant de 84,91€**

**1 abstention et 11 voix POUR**

1. **Divers**

**A. Préemption**

La commune renonce à son droit de préemption sur les biens suivants :

Section E Parcelle 122 et 124 sis 1 rue de l’Eglise.

**B.Vente de bois**

Une vente de bois a eu lieu le 09 février 2018 à Ribeauvillé.

La recette est de 1300€.

**C.Périscolaire**

Suite à de nombreuses demandes de prise en charge avant 8h, la commune souhaite mettre en place un accueil de 7h à 8h les lundis, mardis, jeudis et vendredis à partir de septembre 2018.

Cet accueil sera à la charge de la commune.

La communauté de commune prendra en charge les enfants de moins de 6 ans à midi et le soir jusqu’à 18h30.

**D.Société de ménage**

Une nouvelle société de ménage » Millepro » intervient à l’école et à la mairie depuis le 1er février 2018.

**F.Entrée du village**

Il conviendrait d’améliorer le marquage de la piste cyclable et autres signalisations.

**G.Travaux**

Des travaux de rénovation et mise aux normes du logement vacant sont en cours. Des devis seront demandés pour réaliser les diagnostiques amiantes pour ce logement et tous les autres bâtiments communaux.

Des travaux de rénovations sont à prévoir dans la salle de classe, non utilisée à ce jour mais dans laquelle sera prévue l’accueil de 7h à 8h et le périscolaire à partir de la rentrée prochaine.

**G.Recensement**

Le recensement a eu lieu du 18 janvier au 17 février 2018.

La population d’Osthouse s’élève à 908 habitants.

**Fin de la séance : 23h20**